

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DDCT 1 Subventions fonds du Maire (10 000 euros) à 4 associations du 16^{ème} arrondissement.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 4 associations domiciliées dans le 16^{ème} arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement, en date du 1^{er} février 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « APE Ecole Maternelle Parc des Princes » (183617 / 2015_07678), 27, avenue du Parc des Princes - 75016 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Académie de musique des grandes écoles et universités » (1186 / 2015_01238), 17, rue de la Tour - 75116 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Soc. St Vincent de Paul Louise de Marillac Conseil de Paris » (182543/ 2015_07499), 120 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association MIRELA (181632 / 2015_07405), 1836, Chemin des Gypières Dit des Calot - 84800 Isle-sur-la-Sorgue.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (16^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO